



Annonce d'arrêts et décisions

La Cour européenne des droits de l'homme communiquera par écrit 11 arrêts le mardi 29 septembre et 17 arrêts et / ou décisions le jeudi 1 octobre 2020.

Les communiqués de presse et le texte des arrêts et décisions seront disponibles à partir de 10 heures (heure locale) sur le site Internet de la Cour (www.echr.coe.int).

Jeudi 1 octobre 2020

Mediani c. Italie (n° 11036/14)

Le requérant, Francesco Mediani, est un ressortissant italien né en 1935. Il réside à Portoferraio (Italie).

L'affaire concerne la durée de la procédure du recours extraordinaire devant le président de la République (*ricorso straordinario al Presidente della Repubblica*) que M. Mediani avait introduit en 2004 pour contester une décision annulant son avancement professionnel – d'un échelon – au sein de l'administration où il travaillait.

Invoquant l'article 6 § 1 (droit à un procès équitable dans un délai raisonnable), M. Mediani se plaint de la durée procédure, indiquant que celle-ci était toujours pendante au 11 décembre 2018.

Prina c. Roumanie (n° 37697/13)

Le requérant, Minel Florin Prina, est un ressortissant roumain né en 1973 et résidant à Slatina.

L'affaire concerne deux condamnations du requérant pour des faits qui lui furent reprochés en sa qualité de directeur de la direction technique de la ville. Il était en charge de la direction et de la coordination des investissements, des travaux publics, des appels d'offres et des marchés publics. Il était également membre de la commission d'attribution des marchés publics.

En 2006, il fut condamné une première fois par la Cour des comptes à payer une amende contraventionnelle à hauteur de 3000 lei roumains (environ 850 euros) pour « plusieurs manquements à caractère financier » aux règles d'attribution des marchés publics. Il s'acquitta de l'amende.

Plus tard la même année, M. Prina fit l'objet d'une condamnation par la cour d'appel de Craiova à une peine d'emprisonnement de quatre ans avec sursis pour abus de pouvoir contre les intérêts publics à l'issue d'une procédure pénale engagée à son encontre par le parquet national anti-corruption.

La cour d'appel roumaine jugea que le principe *non bis in idem* n'était pas applicable en l'espèce en ce que le procès pénal visait la dévolution de dix-huit contrats de marchés publics, alors que l'amende infligée par la Cour des comptes au requérant concernait le déroulement de douze contrats et n'avait pas un caractère pénal.

M. Prina nie les faits reprochés par la cour d'appel et allègue qu'il n'a fait que mettre en œuvre les décisions du conseil municipal et de la commission d'attribution des marchés publics.

Invoquant l'article 4 du Protocole n°7 (droit à ne pas être jugé ou puni deux fois), le requérant se plaint d'avoir été poursuivi et puni deux fois pour un même fait, en violation du principe *non bis in idem*.

La Cour communiquera par écrit ses arrêts et décisions dans les affaires suivantes, dont certaines concernent des questions qui lui ont déjà été soumises.

Ces arrêts et décisions pourront être consultés sur [HUDOC](#), la base de jurisprudence de la Cour accessible en ligne, dès le jour où la Cour les aura rendus.

Ils ne seront pas mentionnés dans le communiqué de presse qui sera publié ce jour-là.

Mardi 29 septembre 2020

Nom	Numéro de la requête principale
Büttner et autres c. Roumanie	31560/04
Dimitrie Dan Popescu et autres c. Roumanie	39480/03
Grigorescu et autres c. Roumanie	17536/04
Komaromi et autres c. Roumanie	30075/03
Lengauer et autres c. Roumanie	17801/04
Moloțiu et autres c. Roumanie	30787/03
Balashova et Cherevichnaya c. Russie	9191/07
Fatkhutdinov c. Russie	36335/18
Bozan c. Turquie	56816/10
Kurtay c. Turquie	25422/04
Süer c. Turquie	77711/11

Jeudi 1 octobre 2020

Nom	Numéro de la requête principale
Gjergo et autres c. Albanie	13618/10
Guliyeva c. Azerbaïdjan	19228/11
Haji et autres c. Azerbaïdjan	3503/10
Stefanov c. Bulgarie	51127/18
Thannapuli Hewage et autres c. Chypre	7177/15
Levința c. République de Moldova	57574/13
Colceriu et autres c. Roumanie	6898/04
Ayaz c. Turquie	16959/10
Burmazović c. Turquie	13178/18
Çarıklı c. Turquie	59688/10
Erden c. Turquie	70534/12
Köse c. Turquie	62129/10
Sevgisunar c. Turquie	40120/11
Turhan et Korkmaz c. Turquie	32940/09
Vegiyev c. Ukraine	37454/12

Rédigé par le greffe, le présent communiqué ne lie pas la Cour. Les décisions et arrêts rendus par la Cour, ainsi que des informations complémentaires au sujet de celle-ci, peuvent être obtenus sur www.echr.coe.int. Pour s'abonner aux communiqués de presse de la Cour, merci de s'inscrire ici : www.echr.coe.int/RSS/fr ou de nous suivre sur Twitter [@ECHR_CEDH](https://twitter.com/ECHR_CEDH).

Contacts pour la presse

echrpress@echr.coe.int | tel: +33 3 90 21 42 08

Tracey Turner-Tretz (tel: + 33 3 88 41 35 30)

Denis Lambert (tel: + 33 3 90 21 41 09)

Inci Ertekin (tel: + 33 3 90 21 55 30)

La Cour européenne des droits de l'homme a été créée à Strasbourg par les États membres du Conseil de l'Europe en 1959 pour connaître des allégations de violation de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950.